

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2024

L'an **deux mil vingt quatre**

Le : 14 mars à **20 h 00**

Le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT BONNET DE BELLAC** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude BOULLE – Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 05 mars 2024

PRESENTS : M. BOULLE Jean-Claude – MME CHAPPET Ginette
M. NORMAND Alain - MME PEYRET-MOREAU Bénédicte
M. DECHATRE Joël – M. JOLY Pascal
MME JAUSSOIN Béatrice - M. HEGARTY Thomas
MME PORTOLAN Jocelyne - MME CHAPUT Martine
M. LEPINE Christian

SECRETAIRE : M. HEGARTY Thomas

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte-rendu du 11 décembre 2023 : Adopté à l'unanimité sans observation

Examen et vote des comptes de gestion et comptes administratifs 2023 : le compte administratif est établi en conformité avec le compte de gestion du trésorier.

Budget assainissement :

Compte de gestion du trésorier : adopté à l'unanimité

Compte administratif : adopté à l'unanimité

- résultat de clôture de la section de fonctionnement : excédent cumulé de 33 378,25 €
 - résultat de clôture de la section d'investissement : déficit cumulé de 1 427,49 €
- Soit un résultat global définitif excédentaire de 31 950,76 €

Budget principal :

Compte de gestion du trésorier : adopté à l'unanimité

Compte administratif : adopté à l'unanimité

- résultat de clôture de la section de fonctionnement : excédent cumulé de 318 039,89 €
 - résultat de clôture de la section d'investissement : déficit cumulé de 213 478,89 €
 - solde des restes à réaliser : 103 000,00
- Soit un résultat global définitif excédentaire de 207 561,00 €

Affectation des résultats :

Budget assainissement : excédent de 31 950,76 € à reporter au crédit du compte 002. Adopté à l'unanimité

Budget principal : 110 478,89€ affecté en besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068) et 207 561,00 € en excédent à reporter au crédit du compte 002. Adopté à l'unanimité

Vote des subventions 2024 : adopté à l'unanimité sauf M. JOLY et Mme CHAPPET qui ne prennent pas part au vote concernant respectivement la subvention à l'Espérance Sportive de Saint-Bonnet-de-Bellac et aux Fougères d'Or.

Acquisition d'un camion : suite au vol de notre camion le 12 février 2024, proposition est faite de remplacer ce dernier par l'acquisition d'un camion benne MASTER RENAULT présenté par le garage Citroën de Bellac pour le prix de 27 000€ tout compris carte grise incluse.
Adopté à l'unanimité.

Personnel : convention de participation à la consultation dans le cadre de la protection sociale complémentaire, domaine de prévoyance avec le Centre de Gestion de la Haute-Vienne
Réforme de la protection sociale complémentaire instaurée par l'ordonnance n° 2021-175 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, redéfinit la participation de l'employeur aux financements des garanties de la protection sociale complémentaire de ses agents et les conditions d'adhésion ou de souscription.
Décide de se joindre à la convention de participation dans le cadre de la protection sociale complémentaire, domaine de la prévoyance avec le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale, de donner mandat au Centre de gestion pour lancer la consultation.
Adopté à l'unanimité

Emprunt de 50 000 € : consultations de 4 établissements bancaires, seuls le Crédit Mutuel et la Caisse d'Épargne ont répondu. La Caisse d'Épargne a été retenue pour octroyer un prêt de 50 000 € sur 15 ans au taux de 3,70 % avec amortissement constant.

Informations du Maire au Conseil Municipal :

- SEHV : extinction et modernisation de l'éclairage public
Différentes propositions sont à l'étude.
- Résultats de la collecte du recensement de la population
La commune dispose de 329 logements dont 220 résidences principales, 54 résidences secondaires et 55 logements vacants. La population recensée ressort à 443 habitants.
- Chapelle du Pont St Martin : travaux d'électricité
Compteur électrique posé par ENEDIS en 2023. Nécessité d'une mise aux normes de toute l'installation actuelle avant le passage du consuel pour la mise en service du compteur électrique. Coût des travaux environ 5 000 €. Avis favorable du conseil.
- Projet parc agrivoltaïque La Rissenderie par Total Energies : Avis favorable de la CDPENAF (Commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée le 15 mars deux mil vingt-quatre à une heure.